JO DLP-6-7-81817756

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24 Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N°353

3 Juillet 1981

LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAIS

Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Service dela Protection des Végétaux (SPV), l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) et l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA).

Elle a pour but de rappeler les moyens de lutte éprouvés contre la pyrale du maïs et de faire connaître la position des Services Officiels et de la Profession Agricole, en 1981, concernant l'usage éventuel d'insecticides en formulation liquide dans la lutte contre ce ravageur.

****

Actuellement seules des formulations microgranulées sont autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la chenille lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action polyvalente, présentent , à l'égard de l'homme , des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages il faut cependant reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens constitue un sérieux handicap.

Le développement d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyréthrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et au moins aussi rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit un certain nombre d'agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade précoce du maïs.

Compte tenu des résultats satisfaisants notés, en 1979, sur pyrale et sur une espèce de puceron (Metopolophium dirhodum) des maïsiculteurs ont choisi cette solution en 1980.

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : J. THIAULT

P.515

Les bons résultats obtenus sur pyrale l'année précédente ont été confirmés ; mais une autre espèce de puceron couramment présente sur maïs (Rhopalosiphum padi) se développant souvent à l'abri des gaines et des spathes, et par conséquent moins sensible à ces insecticides qui agissent essentiellement par contact et ingestion, a pullulé localement (secteurs concernés : Beauce, Yonne, Saône-et-Loire, Eure, Aube, Marne et Ile de France).

Plusieurs facteurs pourraient expliquer ces pullulations :

- la destruction des insectes auxilliaires ennemis des pucerons et le délai nécessaire à ces insectes utiles pour recoloniser les cultures traitées.

- l'absence de pluies et des températures fraîches pendant plusieurs semaines : conditions défavorables aux maladies des pucerons (mycoses).

- l'absence d'insecticide sur les panicules encore cachés par les dernières feuilles.

Une enquête effectuée auprès d'un millier d'agriculteurs concernés a confirmé les relations entre le type de traitement insecticide et l'importance de la pullulation de pucerons.

S'il est excessif de condamner définitivement de telles pratiques, il est donc trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1981 de pyréthrinoïdes liquides dans la lutte contre la Pyrale du maïs ; des études sont poursuivies pour préciser les effets de chacun de ces produits.

Nous rappelons, dans le tableau ci-joint, la liste des insecticides actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Pyrale du maïs. Il s'agit de formulations granulées.

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne la PERTHRINE MG, seul pyréthrinoïde de synthèse en formulation micro-granulée pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.

PYRALE DU MAIS : SITUATION ACTUELLE /MAIS/

Avec le léger réchauffement des températures les captures au piège sexuel et les sorties en élevage de papillons sont plus soutenues. Sauf écart de température important les les premières pontes pourraient être observées la semaine prochaine et la période optimale d'intervention pourrait se situer vers la mi-juillet.

PUCERONS

Un réseau de surveillance des pucerons dans les cultures de maïs a été mis en place voici quelques jours. Les agriculteurs et techniciens qui souhaiteraient ce joindre à nous peuvent contacter la Station d'Avertissements Agricoles.

De nombreuses cultures possèdent actuellement une dizaine de feuilles et rarement l'on observe plus de cinquante pucerons par plante. A la lumière des informations recueillies en 1979 et 1980, une intervention peut s'envisager dans une culture ne possédant pas six femelles, que si l'on dénombre plus de 200 pucerons par plante. Après le stade "six feuilles" il n'y a vraisemblablement pas de danger avant de compter sur le feuillage plus de 3000 pucerons par plante. Il n'y a donc pas de danger dans l'immédiat. Dans un prochain Bulletin les différentes périodes critiques de la culture vis-à-vis des pucerons seront précisées.

.../...

MILDIOU DE LA VIGNE

/ VIGNES /

Après une deuxième décade de Juin peu favorable à la maladie, les conditions climatiques actuelles, humides et douces, risquent de permettre un redémarrage important du mildiou. Les situations où des taches fleuries sont notées sur le feuillage ne sont pas rares. Des attaques sur grappe sont parfois notées et de nouvelles taches vont apparaitre dans les prochains jours il convient donc d'être extrêment vigilant notamment dans les parcelles où la maladie est présente.

Dans les vignes où l'on utilise un fongicide classique où à base de CYMOXANIL le traitement conseillé dans le Bulletin Technique du 26 Juin a pu très souvent être réalisé à partir du 29 Juin. Il conviendra de renouveler la protection en début de semaine prochaine. Rappelons qu'en cas d'une forte pluie d'orage, 15 à 20 mm d'eau tombée en quelques minutes ou une pluie fine de 20 à 30 mm, une nouvelle application doit être exécutée immédiatement sans attendre de nouvel avis de la Station d'Avertissements Agricoles. Pour les produits à base de CYMOXANIL seul les lessivages intervenant plus de 5 à 6 jours après le traitement sont à prendre en compte.

Dans les vignes où l'on utilise un fongicide systémique le traitement pourra être retardé jusqu'au milieu de la semaine prochaine. Dans ces situations, en présence de la maladie dans la parcelle et en cas d'utilisation de produits à base de PHOSETHYL D'ALUMINIUM (Mikal Rhodax) ou de MILFURAME (Caltan ou Vamin) nous conseillons de réduire la cadence de traitement à 12 jours.

Rappelons que le METALAXYL (Acylon F) possède le meilleur pouvoir éradicant.

Les rognages permettent également de limiter les attaques de mildiou sur jeunes pousses. Ils doivent être réalisés avant un traitement si l'on veut profiter au maximum des propriétés des systémiques.

BLACK-ROT ET OIDIUM

Profiter du traitement dirigé contre le Mildiou pour combattre l'Oïdium et le Black-rot. Après la floraison rappelons qu'il convient de diminuer les quantités de soufre mouillable utilisées.

POURRITURE GRISE

Les indications contenues dans le Bulletin Technique du 30 Juin sont toujours valables. Rappelons qu'il convient de réaliser le premier traitement spécifique au fur et à mesure que les vignes atteignent le stade "fin floraison début nouaison". Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la maladie. Les risques sont plus importants dans les parcelles où une protection contre les vers de la grappe n'a pas été assurée malgré la présence de nombreux glomérules.

BLES TENDRES D'HIVER

/ CEREALES /

Les cultures ne sont plus sensibles aux attaques de pucerons dès le stade "pâteux". Dans quelques rares parcelles tardives où un épi sur deux est colonisé par au moins cinq pucerons une intervention peut s'envisager.

PUCERONS

/ BETTERAVES SUCRIERES /

Les vols des pucerons verts et noirs sont toujours beaucoup plus soutenus que l'an dernier mais les cultures, ayant maintenant largement dépassé le stade 8-10 feuilles, sont moins sensibles à une éventuelle attaque de jaunisse. Une intervention n'est à envisager que si l'on observe plus de deux pucerons verts pour dix betteraves et une colonie de pucerons noirs toutes les deux plantes.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
Centre
A. SIMONIN

P 516

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES NOMS	MATIERES ACTIVES DOSES/HA	SPECIALITES COMMERCIALES NOMS	SPECIALITES COMMERCIALES TENEURS	SPECIALITES COMMERCIALES DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospeine Dipel (*)	500 U A K/mg 360 U I/mg	30 kg
	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G (*)	5 %	25 kg
	etrimfos	750 g	Ekamet Gran. (*)	5 %	15 kg
PRODUITS	fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3 %	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	25 %	30 kg
CHIMIQUES	permethrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
	phoxime	1250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5 %	25 kg
	profenophos	1250 g	Pirizol super (*)	5 %	25 kg
	tetrachlorvinphos	1500 g	Gardona G 5	5 %	30 kg
	triazophos	1250 g	Hostathion GS (*) Hostathion 5 G (*)	5 %	25 kg

(*) produits ne se trouvant pas dans le commerce